



<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANÇAISE <small>OO OO OO OO OO OO OO</small> DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES <small>OO OO OO OO OO OO OO</small> COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ <small>OO OO OO OO OO OO OO</small> SEANCE DU 18 FEVRIER 2025</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 37 Ont participé au vote : 59 Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 11 février 2025</p>	<p>L'an deux mille VINGT CINQ et le DIX HUIT FEVRIER, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Convention Hand'avant 66</p> <p>N° d'Ordre : 28-25</p> <p>Classification @ctes : 7.10 Divers</p> <p>Secrétaire de Séance : Erik CHATELUS</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Éric RODRIGUEZ, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Claire LAMY, Aude VIVES, Olivier GRAVAS, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Jean SERVAT, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS, Anne-Marie CANAL était représentée par Jacques VANELLE.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Bernard ALBERT a donné procuration à Jean-Louis BOSC, Johanna MESSAGER a donné procuration à Daniel ASPE, Claude ESCAPE a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Guy CASSOLY a donné procuration à Pierre SERRA, Anne LAUBIES a donné procuration à Aude VIVES, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean SERVAT, André ARGILES a donné procuration à Jean-Marie MAYDAT, Elisabeth PREVOT a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Etienne TURRA a donné procuration à Gérard QUES, Corinne DE MOZAS a donné procuration à Yves DELCOR, Gladys DA SILVA a donné procuration à Agnès ANCEAU MORER, Nathalie CORNET a donné procuration à Géraldine BOUVIER, David MONTAGNE a donné procuration Olivier GRAVAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Ahmed BEKHEIRA, Jean MAURY a donné procuration à Christian TRIADO, Alain ESTELA a donné procuration à Erik CHATELUS, Claude SIRE a donné procuration à Roger PAILLES, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART, Patrick LECROQ a donné procuration à Patrick MARCEL, Bruno GUERIN a donné procuration à Stéphane GILMANT, René DRAGUE a donné procuration à Jean-Jacques ROUCH, Lucette ORTIZ CASTILLO a donné procuration à J-Pierre VILLELONGUE.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Patrice ARRO, Régis TERRIEU, Yaël DELVIGNE, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Nicolas BERJOAN, Françoise ELLIOTT, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Robert JASSEREAU.</p>

Le Président,

PROPOSE au Conseil d'autoriser le Président à signer une convention avec les associations Les Francas et Solidarité Pyrénées qui ont regroupé leur pôles ressources « Hand'avant 66 ».

**INFORME - ACCOMPAGNER**

Pôle Ressources gratuit visant à faciliter

les structures de la petite enfance et de loisirs pour les enfants présentant des besoins particuliers

➤ **ARTICLE 4 : Engagement****Pour le Gestionnaire**

- Faciliter l'expression des familles pour favoriser le recensement des enfants avec des besoins particuliers par la formulation d'indications spécifiques dans les pièces administratives :
 - Fiches d'inscription,
 - Règlements intérieurs ou de fonctionnements,
 - Projets de structures ou éducatifs
- Communiquer sur le partenariat avec Hand'avant 66 avec les supports mis à disposition pour valoriser l'engagement en faveur d'une politique d'accessibilité garante du respect des droits.
- Définir un interlocuteur privilégié par structure pour garantir la continuité éducative avec le Pôle Ressources Hand'avant 66 et veiller à l'envoi pour chaque suivi des modalités d'accueil à chaque réajustement et des évaluations d'accueil (minimum 1/an).
- Prévoir des temps dédiés avec les équipes des structures pour optimiser le partenariat en fonction des situations.
- Garantir avec les responsables de l'EAJE et/ou ACM la mise en œuvre des préconisations qui pourront être établies entre la structure et le service Hand'avant 66 en fonction des situations (PIAM : Projet d'Inscription dans un Accueil de Mineurs).

Pour le Pôle Hand'avant 66

- Proposer l'offre du pôle Hand'avant 66 à toutes les familles du territoire ayant un enfant avec des besoins particuliers : recueillir les besoins, préparer, adapter et assurer la cohérence du PIAM avec les équipes des structures d'accueil.
- Informer, Accompagner, Sensibiliser les professionnels des structures accueillantes (PIAM).
- Identifier les besoins des structures accueillantes pour informer sur les aménagements des espaces, l'octroi de moyens humains, les aides financières...
- Contribuer à la continuité éducative des enfants en facilitant les passerelles entre les espaces éducatifs.
- Valoriser le partenariat avec le Gestionnaire.

➤ **ARTICLE 5 : Contribution Financière**

Afin de soutenir l'action et le développement du Pôle Ressources Hand'avant 66, en concertation avec les Institutions partenaires, une contribution financière annuelle de 50 € par structure a été fixée sur la base du nombre déclaré EAJE/ACM chaque année sur le territoire en gestion directe ou indirecte. Une facture sera adressée au Gestionnaire à la signature de la convention et en début de chaque année civile (cf. Annexe).

➤ **ARTICLE 6 : Situation de fusion et/ou absorption**

En cas de fusion et/ou d'absorption de l'une des deux associations en gestion du Pôle Ressources Hand'avant 66, les missions et les engagements prévus dans cette convention seront maintenus.

➤ **ARTICLE 7 : Dénonciation de la convention**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'issue du bilan intermédiaire des 4 ans.

➤ **ARTICLE 8 : Actions complémentaires**

S'il le souhaite, le Gestionnaire peut solliciter :

- demander à participer à une réunion spécifique organisée avec les membres comité de pilotage.
- la participation aux groupes ressources interprofessionnels (2 fois par an).
- l'animation d'ateliers en lien avec les malles pédagogiques sur devis (sensorielle, Torball, repérage dans le temps, différence...)
- des sessions de formation professionnelle continue aux équipes sur devis (cf. plaquette).

Fait à PRADES, Le

Pôle Ressources Hand'avant 66Daniel BLANCHET, Président
Association SOLIDARITÉ PYRÉNÉESJérôme FARARD, Président
Association LES FRANÇAS des P.O.

SOLIDARITÉ
PYRÉNÉES

LES FRANÇAS
des P.O.
3, avenue de Belfort
66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 54 60 44
Email : contact@lesfrancas.fr

Le Président,
Jean-Louis JALLAT

3, avenue de Belfort - 66000 PERPIGNAN

Tél : 04.68.55.93.69 @ handavant@prh66.fr



CONVENTION DE PARTENARIAT (à retourner en 3 exemplaires)

Entre les soussignés :

Nommé dans la convention « Pôle Hand'avant 66 » représenté par :

L'association Les Francas des Pyrénées-Orientales représentée par son Président, Monsieur Jérôme FARARD, dûment habilitée par délibération du Comité Directeur du 04 Juin 2024,

Dont le siège social est situé au 3, avenue de Belfort - 66000 PERPIGNAN.

L'association Solidarité Pyrénées représentée par son Président, Monsieur Daniel BLANCHET, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration du 02 Mai 2024,

Dont le siège social est situé au 10, rue du Docteur Baillat – 66100 PERPIGNAN.

D'une part,

Et, nommé dans la convention « Gestionnaire » : la Communauté des Communes Conflent Canigó représentée par son Président, Monsieur Jean Louis JALLAT, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 14 octobre 2021,

Dont le siège social est situé à l'Hôtel de ville, route de Rià – 66500 PRADES

D'autre part,

PREAMBULE Savoir-faire et compétences de deux associations développées au fil des ans

En vue de généraliser l'accueil des enfants en situation de handicap en conformité avec la loi du 11 Février 2005 « égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et d'être garant du respect de leur droit d'accès aux Etablissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE) et aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Depuis 2011, les associations Mireille Bonnet Petite Enfance & Handicap et les Francas des P.O. ont mis leurs compétences pour mettre en place le pôle ressources commun « Hand'avant 66 », afin de favoriser un accueil de qualité pour les mineurs en situation de handicap (de 3 mois à 17 ans) dans un lieu d'accueil collectif de la petite enfance ou du loisir. Au 1 Juillet 2022, le Pôle Ressources est cogéré par les associations Les Francas des P.O. et Solidarité Pyrénées suite à la fusion absorption de l'association Mireille BONNET.

Les deux éducateurs spécialisés du service mobilisent un réseau Interprofessionnel pour favoriser l'accompagnement global des enfants, la continuité éducative entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé sur le territoire de vie de l'enfant.

Après accord préalable de(s) parent(s) ou un autre responsable légal, c'est dans ce cadre que les Parties ont décidé de collaborer.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

➤ ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention du Pôle Ressources Hand'avant 66 auprès des structures collectives de la petite enfance – enfance – jeunesse du gestionnaire.

La convention permettra de :

- Prendre en compte les besoins des usagers et des familles du territoire,
- Déterminer l'offre de service et les conditions de mise en œuvre par le pôle ressources Hand'avant 66,
- Fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

➤ ARTICLE 2 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 4 ans. Un bilan intermédiaire sera établi la deuxième année.

➤ ARTICLE 3 : Engagement Responsabilité civile

Dans le cadre de leurs interventions les éducateurs du pôle Hand'avant 66 sont habilités pour intervenir auprès des familles, des enfants et des équipes dans les locaux de la structure accueillante. Ils peuvent être accompagnés de stagiaires en formation professionnelle. Ces-dits stagiaires peuvent - sous le tutorat des éducateurs et après présentation et préparation - intervenir sur les structures. Les associations composant le service contractent les assurances nécessaires au bon déroulement du projet (visites, réunions, entretiens...).





ANNEXE POUR L'ANNÉE 2024 (révision annuelle jusqu'en 2027)

Afin de soutenir l'action et le développement du Pôle Ressources Hand'avant 66 en concertation avec les institutions partenaires, une contribution financière annuelle de 50 € a été fixée sur la base du nombre de structures déclarées EAJE/ACM chaque année sur le territoire en gestion directe ou indirecte. Une facture sera adressée au Gestionnaire à la signature de la convention et en début de chaque année civile (Référence à l'article 5 de la convention de partenariat : Contribution Financière)

33 STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES soit 1 650 €

La facture sera émise par les Francas à réception de la convention signée et chaque année à réception de l'avenant.

PETITE ENFANCE

Nombre de Multi-accueil : 2

Nombre de Micro-Crèche : 0

ENFANCE

Nombre d'ACM Périscolaire Maternel : 2

Nombre d'ACM Extrascolaire Maternel : 2

Nombre d'ACM Périscolaire Élémentaire : 2

Nombre d'ACM Extrascolaire Élémentaire : 2

Nombre d'ACM Périscolaire Mixte : 10

Nombre d'ACM Extrascolaire Mixte : 10

JEUNESSE

Nombre d'ACM Péri/Extra : 3

INTERLOCUTRICES : (rajouter d'autres personnes si nécessaire)

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

Élue PUJOL Josette

Directrice des services LEMAIRE-GIRAUD Lydie lemairegiraud.lydie@ccconflent.fr Tél : 04.68.97.75.26

Pôle Ressources Hand'avant 66

Daniel BLANCHET, Président
Association SOLIDARITÉ PYRÉNÉES

Jérôme FARARD, Président
Association LES FRANÇAS des P.O.

LES FRANÇAS
1, rue de la République
66000 Perpignan
Tél : 04 68 55 93 69

Le Président,
Jean-Louis JALLAT